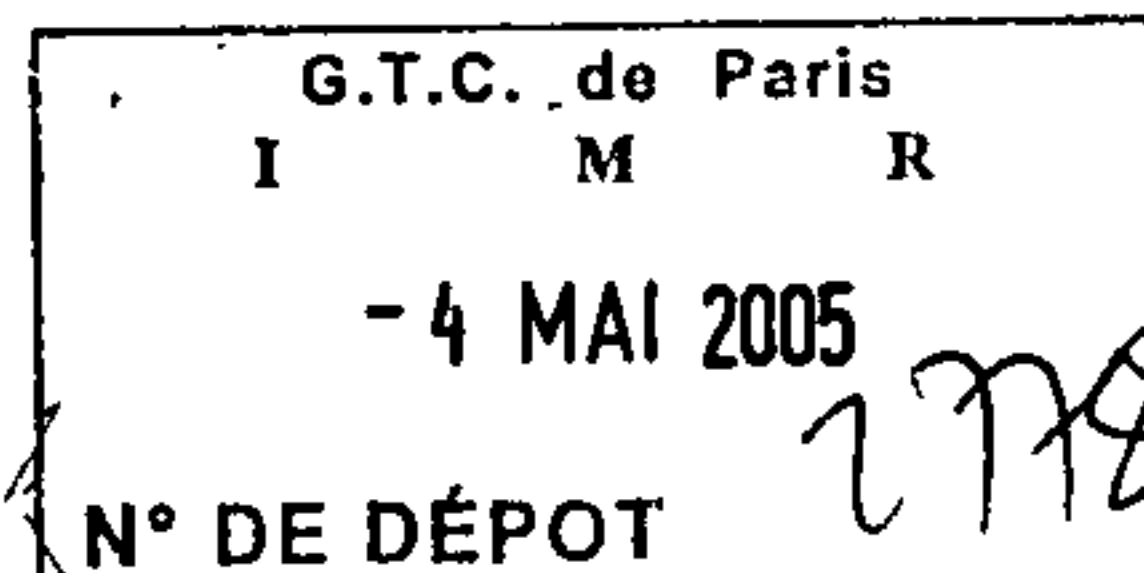


MSC HOLDING SAS

9 2 3 1 2 2 7 7

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES DU 30 MARS 2005

L'an deux mille cinq,
Le 30 mars à 18 heures,



Sur convocation de Monsieur Stéphane Theuriau, Président de la société MSC Holding SAS (ci-après, la « Société »), les associés de la Société, la société MSREF Promoreg B.V représentée par Monsieur Jan-Dries Mulder et la société Promoreg Investissements SAS représentée Monsieur Philippe Couturier, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, tenue sous forme de conférence téléphonique pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- démission du Président - élection d'un nouveau Président.
- pouvoirs.

Les deux seuls associés de la Société, possédant la totalité des actions composant le capital social, sont représentés; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Stéphane Theuriau préside l'assemblée générale en sa qualité de Président de la Société. Monsieur Frédéric Garnier assume les fonctions de Secrétaire.

Le commissaire aux comptes de la Société, le cabinet Ernst & Young, représenté par Madame Marie-Henriette Joud, dûment convoqué, est absent excusé.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés et au commissaire aux comptes ou tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président met aux voix les projets de résolutions :

PREMIERE RESOLUTION

Monsieur Stéphane Theuriau informe l'assemblée générale de sa volonté de remettre son mandat de Président de la Société à la disposition de l'assemblée, à effet de ce jour. L'assemblée générale en prend acte, accepte sa démission et lui donne quitus de sa gestion de la Société.

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Janick Dupessey, Président de la Société, cette nomination prenant effet à compter de ce jour.

Monsieur Janick Dupessey remercie les membres de l'assemblée générale de leur confiance; il accepte les fonctions de Président qui lui sont conférées et déclare qu'aucune disposition, aucune mesure ne font obstacle à ce qu'il assume la présidence de la Société.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Handwritten signatures and initials, including 'Jm' and 'I'.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un original ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, en vue de l'accomplissement, partout où besoin sera, de toutes formalités de dépôt au greffe et de publicité.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Les présentes décisions prises par l'unanimité des associés, tiennent lieu d'assemblée des associés, en vertu de l'article 15.4 des statuts. Elles seront à ce titre transcrites au registre des procès-verbaux des assemblées d'associés de la Société.



MSREF Promoreg B.V

Jan-Dries Mulder



Promoreg Investissements SAS

Philippe Couturier

Le Président

Stéphane Theuriau

Le Secrétaire

Frédéric Garnier

